

# Commune de BELLECOMBE

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 janvier 2016

Convocation du 31 décembre 2015 - Secrétaire de séance : Gilles GROS

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents :

Mme Estelle PERRIER, Mrs. François CASAGRANDE, Bernard FELLMANN, Dominique GROS, Gilles GROS, Stéphane GROS,

Excusés : Frédéric PITEL qui donne pouvoir à Bernard FELLMANN

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 novembre 2015 est approuvé par 7 voix POUR.

## ORDRE DU JOUR

### APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS) :

Le maire rappelle les conséquences de la loi ALUR qui confirme que le maire est l'autorité compétente pour délivrer les actes d'urbanisme et qui supprime la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'Etat pour toutes les communes qui disposent d'un document d'urbanisme appartenant à une communauté de communes de plus de 10.000 habitants. La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude a donc mis en place à compter du 1er juillet 2015 un service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols. Elle rappelle que la commune a adhéré au principe de ce nouveau service à compter de sa création. Le maire présente au conseil municipal la convention qui précise notamment le champ d'action du nouveau service instructeur, les tâches et obligations respectives de chaque collectivité ainsi que la répartition du coût du service entre les communes adhérentes tant par rapport à l'investissement que par rapport aux frais de fonctionnement du service établis sur le nombre d'habitants, les bases fiscales du foncier bâti et la moyenne pondérée des actes instruits sur chaque commune lors des trois dernières années. Il faut noter que la commune reste le lieu de référence pour le dépôt des dossiers. La commune de Bellecombe devra payer 1029€ en 2016 en règlement des frais de fonctionnement et d'investissement pour les années 2015 et 2016. Le coût du fonctionnement prévu pour les années à venir sera de 513€. Le conseil municipal approuve, par 7 voix POUR, la convention présentée, le mode de répartition du coût du service, et autorise le maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette question.

### COMMUNES NOUVELLES :

La date butoir initialement fixée par le gouvernement, à savoir le 31 décembre 2015, a été récemment déplacée au 30 juin 2016 avec les mêmes assurances financières, et ce sur la demande insistante des associations d'élus. Le débat reste donc ouvert. Le maire reprend les éléments apportés par les autorités au cours des récentes réunions d'information en sous-préfecture et présente rapidement quelques cas de fusion déjà entérinés dans le Jura. Le maire précise qu'une discussion en vue de la création d'une commune nouvelle doit prioritairement se mener sur un ou des projets porteurs et pas seulement sur les avantages budgétaires mis en avant par l'Etat, avantages qui restent modestes et limités dans le temps. Après un échange dense où chaque élu présent fait connaître sa position du moment, il est décidé d'organiser une assemblée de tous les habitants dans le courant du mois de février pour les informer sur les mécanismes de ces regroupements et collecter leurs avis et leurs attentes sur cette question importante pour l'avenir de la commune. Les conditions des fusions y seront présentées aux administrés avec des exemples les plus précis possible. Il apparaît au conseil qu'aucune démarche en direction d'autres communes voisines ne peut se mener avant de cerner au plus près la position des habitants sur cette question.

### TRAVAUX VC5 :

Le bilan définitif des travaux engagés sur la portion sud de la VC5 ne peut pas être dressé comme prévu dans cette séance de conseil. La subvention du Conseil départemental au titre de la CSCJ est arrivée incomplète fin décembre. Le service dédié du Conseil départemental a été contacté. Cette minoration de la subvention est due à une interprétation erronée du libellé de la facturation. La subvention sera donc sans doute complétée au montant initialement attendu de 4484€ au lieu de 3799€ actuellement crédités.

## ACTION SOCIALE AUPRES DES PERSONNELS COMMUNAUX :

Le Conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 30 novembre 2015, l'adhésion au Centre National d'Action Sociale et a demandé au maire d'explorer les autres possibilités d'action sociale en faveur des personnels. Le maire précise que l'adhésion au CNAS concerne chaque agent actif ou retraité. Le Conseil décide, par 7 voix POUR, de faire bénéficier les deux agents en activité des propositions du CNAS. Une démarche sera menée auprès des co-employeurs de l'adjoint administratif (SIE du Haut Jura Sud et SIVOS) pour partager le coût de l'adhésion. Le Conseil décide par 5 voix POUR et 2 abstentions, de proposer l'adhésion au CNAS pour les deux agents retraités de la commune dans la mesure où ces derniers seraient intéressés par cette démarche.

En ce qui concerne la participation de la commune à la couverture mutualiste des agents en activité, le maire propose de reprendre cette question lors d'un prochain conseil après analyse des situations de chacun des agents dans ce domaine.

## SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES JEUNES :

Le maire a rencontré en mairie, le 12 décembre 2015, la présidente et le vice-président de la toute nouvelle association des jeunes de Bellecombe, Les Molunes, Les Moussières, Les Entrupés. Ceux-ci ont présenté les objectifs de l'association et en particulier les actions d'animation qu'elle souhaitait engager auprès de la population. Le maire a évoqué les possibilités de collaboration entre l'association et la mairie (prêt de salle pour les réunions, aide éventuelle à la communication papier,...) en précisant les engagements de l'association nécessaires à la mise en place de ces services (délais, responsabilité, assurance). Cette jeune association a besoin d'un coup de pouce pour démarrer. Le Conseil décide, par 7 voix POUR, d'allouer une subvention de 300€ à l'association Les Entrupés pour sa première année de fonctionnement. Cette association va également solliciter les deux autres communes pour une aide au démarrage de ses activités.

La salle communale de Boulème sera mise à disposition de l'association pour une réunion de ses instances le vendredi 15 janvier de 20 heures à minuit. Clément Verguet, secrétaire de l'association, sera le responsable de la salle.

## PROJETS 2016 :

Les projets à mener à bien en 2016 seront au centre de la démarche budgétaire avec la réfection de l'appartement des Coupes dès le printemps, la réfection de deux portions des chemins ruraux de la Dalue et de la Girade et la restauration des façades du clocher aux Moussières. Pour les deux chantiers de Bellecombe, les devis sont déjà établis et les demandes de subventions enregistrées auprès des tutelles. En ce qui concerne le clocher, le SIDEC finalise l'APD pour déposer le dossier de Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux avant le 10 février prochain. Le Conseil municipal devra se réunir avant cette date pour voter le plan de financement de ce projet.

## REFECTION DU LOGEMENT DES COUPES :

Trois dossiers de subvention ont été déposés depuis septembre, l'un pour obtenir une subvention DETR pour la mise aux normes de l'accessibilité des deux locaux communaux des Coupes et de Boulème (8400€ attendus sur un montant de travaux de 21000€ HT), le deuxième pour une subvention DETR pour la réfection de l'appartement des Coupes (17460€ attendus sur un montant de 76200€HT), une troisième au titre de l'aide à la pierre au Conseil départemental du Jura pour la rénovation de l'appartement (2000 à 4000€ attendus). Il faut attendre les notifications d'attribution de ces subventions pour pouvoir commencer les travaux. Ces budgets seront bouclés pour le printemps.

## LIVRES DE M. BOUVARD :

Un échange avec l'auteur de « Bellecombe, une commune hors du commun » confirme qu'il ne reste aujourd'hui que quelques exemplaires de cet ouvrage après sa réédition. Trente exemplaires sont stockés en mairie, déposés par l'auteur pour la vente aux administrés ou à d'autres clients. Le Conseil est unanime à penser qu'il s'agit là d'un véritable patrimoine et que ce travail exceptionnel ne sera pas renouvelé dans les années qui viennent. Avec le projet de réserver ce livre à l'accueil de nouveaux habitants, en remerciement à des intervenants qui se seront montrés utiles à la commune, en cadeau de mariage à des jeunes habitants, ou à toute autre occasion propre à valoriser Bellecombe, le Conseil décide, par 7 voix POUR, l'achat des exemplaires actuellement en mairie. Le maire est chargé de reprendre contact avec M. Bouvard pour préciser les modalités de cet achat.

## 30 ANS DU PNR :

Le Parc Naturel Régional du Haut-Jura propose de marquer ses trente années d'existence en labellisant un certain nombre d'actions des communes ou des associations qui seraient axées sur les valeurs développées par le PNR. La commune n'est pas organisatrice de manifestations de cette envergure. Ce courrier sera transmis aux associations locales qui souhaiteraient agir particulièrement à cette occasion.

## INFORMATIONS DIVERSES

- Dénéigement des conteneurs Ordures ménagères :

Le maire reprend un courrier du SICTOM qui demande, conformément aux conventions passées avec les collectivités, d'assurer le déneigement des abords immédiats des conteneurs et des conteneurs eux-mêmes. Un échange avec le prestataire de déneigement permettra de trouver une solution et un avenant à la convention de déneigement pourra être signé en cas d'accord.

- Permanence pour inscription sur les listes électorales :

Le maire a tenu une permanence le 31 décembre de 10 heures à 12 heures pour permettre l'inscription éventuelle de nouveaux électeurs sur la liste électorale de la commune. Cette permanence avait été annoncée sur le site internet de la commune.

- Charges locatives de Boulème :

A l'occasion de l'établissement des reliquats de charges locatives à verser pour 2015 par les locataires, il apparaît nécessaire de changer les calorimètres de la chaufferie. Un devis a été demandé depuis longtemps à la société Picard qui assure la maintenance de la chaudière. Cette demande de devis va être réitérée pour que ces appareils soient remplacés au printemps.

- Prêt de la salle de Boulème :

La salle de réunion de Boulème a été demandée par le groupe des jeunes agriculteurs des Hautes Combes. Le Conseil reste favorable au prêt de cette salle pour des réunions associatives de travail. Pédibus Jambus et Les Entrupés sont demandeurs pour des réunions au cours de l'année. Il est demandé aux associations de désigner un responsable de salle et d'être assurées en responsabilité civile. Le secrétariat de mairie n'est pas accessible lors de ces prêts de salle.

## QUESTIONS DIVERSES :

M. François Casagrande donne lecture du courrier qu'il a fait parvenir au président de la Communauté de Communes à propos de la présentation de la saison touristique d'hiver dans la page d'information publiée dans l'Hebdo du Haut-Jura, article où n'étaient citées ni Bellecombe, ni les Molunes ni les Moussières, les « villages-portes » Lajoux et La Pesse occupant la quasi-totalité de cette page de présentation de la saison. Le Conseil regrette que cette information ne soit pas mieux pesée, d'autant que l'on retrouve le même phénomène dans une publication nationale consacrée au ski nordique et distribuée en décembre.

La séance est levée à 17h15.

Le Maire,  
Bernard FELLMANN